



COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION
DU LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Monsieur Bruno Valéry, CDAEFE et président de ce conseil d'administration demande à la secrétaire générale si le quorum est atteint. Cette dernière le lui confirme.

LISTE DES PRESENTS :

MEMBRES :

MONSIEUR BRUNO VALERY, PRESIDENT DE LA FONDATION ET CDAEFE POUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE
MONSIEUR PIERRE COLLIOT, CONSEILLER CULTUREL
MONSIEUR CORENTIN FAICHE, CONSUL
MONSIEUR PHILIPPE EXELMANS, DIRECTEUR GENERAL DE LA FONDATION
MADAME HELENE AUBLE, SECRETAIRE GENERALE DE LA FONDATION
MONSIEUR NICOLAS DI COSTANZO, REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES
MONSIEUR PIERRE-FRANÇOIS VILQUIN, REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES
MONSIEUR FARID EL KHALKI, REPRESENTANT DES PERSONNELS

MEMBRES ABSENTS AYANT TRANSMIS UNE PROCURATION :

MONSIEUR LAURENT PIC, AMBASSADEUR
MADAME CATHERINE OUNSAMONE, COCAC-ADJOINTE



MONSIEUR DELMAS, PRESIDENT CHAMBRE DE COMMERCE

MEMBRES INVITES :

MONSIEUR ALEXANDRE JOLY, CONSEILLER CONSULAIRE

MADAME PATRICIA REYNAUD, DIRECTRICE DU SECONDAIRE, EXPERTE

MONSIEUR GILLES SANSEBASTIAN, DIRECTEUR DU PRIMAIRE, EXPERT

MADAME YUKIE KADOTANI, INTERPRETE

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE.

Ordre du jour :

Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

1. Adoption du compte-rendu précédent du 26 mai 2017
2. Changement d'administrateurs et de conseillers
3. Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement
4. Voyages scolaires
5. Projet immobilier
6. D.B.M n°2 de l'exercice 2017
7. Grandes orientations budgétaires 2018
8. Dons
9. Questions diverses



VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 8 Pour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1) Adoption du compte-rendu précédent

Le président de séance demande aux administrateurs s'ils ont une remarque à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Les représentants des parents rappellent que le compte-rendu de CA doit être le reflet des discussions du Conseil et d'Administration et, dans la mesure du possible refléter les interventions de toutes les parties. Une clarification sur la procédure de révisions du compte-rendu a été clarifiée.

Le président de séance propose de voter pour adopter le compte rendu.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 8 Pour

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 26 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Changement d'administrateurs et de conseillers

Le président de séance invite le secrétaire général à présenter ce point.



La secrétaire générale informe du changement des administrateurs et de la nouvelle mandature (pour 4 ans).

La secrétaire générale donne lecture de la composition du Conseil d'Administration.

Administrateurs :

- Monsieur Laurent PIC, ambassadeur : a pris ses fonctions le 19 octobre 2017
- Madame Hélène AUBLE, DAF et secrétaire générale de la Fondation : a pris ses fonctions le 1er septembre 2017

Conseillers:

- Laurent PIC, Ambassadeur
- Jean-Baptiste LESCQ, Ministre conseiller
- Christophe CELERIER, Service commun de gestion
- Maxence ROBIN, Attaché de coopération pour le français
- Christèle DAVIET, Chef du service commun de gestion
- Stéphanie DUCORNEZ, représentante du personnel

M. Joly précise qu'il va démissionner en décembre 2017 et que sa remplaçante, Mme Anne GONON, conseiller consulaire à Kyoto, siégera à la prochaine assemblée des conseillers en février 2018.

Invités :

3) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement :

La Secrétaire Générale présente la liste des nouveaux personnels ayant rejoint l'établissement à la rentrée scolaire dernière. Comme obligation en est faite, les listes précises des personnels exerçant à Takenogawa seront adressées aux autorités locales, soit un total de 181 personnels (dont 25 nouveaux personnels) : **cf. annexe 1**

NOUVEAUX PERSONNELS RENTRÉE 2017

Direction

Mme	Hélène	AUBLE	DAF
M.	Gilles	SANSEBASTIAN	Directeur

administration

Mme	Sakiko	YAJIMA	secrétaire des ressources humaines
-----	--------	--------	------------------------------------

Primaire

Mme	Chloé	BEAUDET	PE temps complet
Mme	Anne-Sophie	GOMEZ	PE temps complet
Mme	Marine	JULIAN	PE temps complet
Mme	Annabel	LEPINETTE	PE temps complet
Mme	Jennifer	ZERATHE	PE temps complet
Mme	Mai	AYUBA	professeur de japonais
Mme	Faranaise	FETITA	professeur d'anglais
Mme	Yuka	DETEZ	professeur d'anglais à temps partiel
Mme	Mathilde	GUASTAVINO	surveillant de cantine
Mme	Marie-Cécile	HOLOWENCZAK	surveillante de cantine
M.	Jonathan	SALE	surveillant de cantine

Secondaire

M.	Hiroshi	ABE	professeur de japonais
M.	Olivier	CALSYN	professeur de technologie et SPC
Mme	Anais	DEHEZ	professeur de mathématiques - résidente
M.	Mohammed	EL AHMADI	professeur de mathématiques - expatrié
M.	Pierre	LEVEILLE	professeur de mathématiques
M.	Julien	LOEUILLLOT	professeur de mathématiques
Mme	Anaëlle	PHILIPPE	professeur de français
Mme	Laurence	RIVIERE	professeur d'espagnol
Mme	Cynthia	NOMBELA	assistante d'éducation
M.	Vincent	SOARES	assistant d'éducation

Retour de congé

Mme	Sylvie	BACH	professeur d'EPS
-----	--------	------	------------------

Changement de situation

Mme	Marielle	AWAD	résidente
M.	Vincent	GUIMER	résident
Mme	Elsa	SACCO	résidente
Mme	Isabelle	DERRIENNIC	professeur d'anglais au secondaire
Mme	Yuka	TAUVERON	secrétaire comptable
Mme	Shino	TSUMURA	remplaçante de la secrétaire du primaire

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 8 Pour

La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité

4) Voyages scolaires

Le président de séance donne la parole à la secrétaire générale.

La secrétaire générale évoque en premier lieu la contrainte forte dans l'organisation des voyages scolaires du fait du plafond financier des voyages fixé par le CE (100.000 étranger, 50.000 Japon). Cela nécessite donc une anticipation importante et un travail de négociation avec les agences de voyages. La liste ci-dessous a reçu un avis favorable du CE.

Projet	Niveau	Classes	Dates	Nombre élèves	Coût total	Participation maximale des familles
Pologne	Secondaire	3èmes	Janvier 2018	72	7 200 000	100 000
Rome	Secondaire	latinistes 3èmes et 2ndes	Avril 2018	20	2 000 000	100 000
Nagasaki	Secondaire	2ndes	Avril 2018	69	3 450 000	50 000
Hiroshima	Secondaire	1ères	Avril 2018	73	3 650 000	50 000
Nuit du Code Taipei	Secondaire	3èmes	Mai 2018	12	1 200 000	100 000
Multisports	Secondaire	5èmes,	Juin 2018	15	1 500 000	100 000

handicapés Pékin		4èmes, 3èmes, 2ndes				
Football tournoi U13 Bangkok	Secondaire	6èmes, 5èmes	Mars 2018	12	1 200 000	100 000
Football féminin Bangkok	Secondaire	3èmes, 2ndes, 1ères	Mars 2018	12	1 200 000	100 000
Takato (activités de neige)	Primaire	CE1	janvier/février 2018	132	6 600 000	50 000
Myoko Mura	Primaire	CM2	Mai	75	2 250 000	30 000
Singapour (prozap foot)	Primaire	CM1-CM2	janvier-février 2018	20	1 200 000	60 000
Okinawa	Primaire	CM1-CM2	Mars	50	2 500 000	50 000
Hakone	Primaire	MS-GS	Mars	200	2 000 000	10 000

Total de 13 voyages : 35 950 000

Les représentants des parents déplorent que le vote porte sur l'intégralité des voyages et non sur chaque voyage individuellement. Ces voyages pourraient représenter une charge conséquente pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés.

Ils jugent certains voyages trop chers et n'y sont pas favorables.

M. EXELMANS précise qu'aucun élève ne peut être exclu d'un voyage pour un motif financier. La caisse de solidarité a été mise en place à cet effet. Elle est cette année abondée par les donations effectuées par les familles au moment de l'inscription (environ 1.2 millions de yens).

Le représentant des personnels demande à ce que la liste puisse être projeté ou communiquée à l'ensemble des administrateurs, ce qui sera pris en compte pour le prochain CA.

Après quelques échanges, le Président propose de voter :

Arrivée de M. Pierre COLLIOT.

Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires pour gestion ?

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 10 Pour

La liste des sorties pédagogiques avec nuitées est approuvée

5) Projet immobilier

L'augmentation des effectifs nous impose d'avancer rapidement sur le projet immobilier d'extension des locaux. La réunion du 5 juillet dernier entre les différents acteurs (autorités locales et établissement) a permis de trouver un



consensus qui répond parfaitement au besoin de l'établissement. Ce projet consisterait à mettre à la disposition du LFI Tokyo une partie des locaux de l'école n°6, qui se trouve juste en face. Pour la période entre avril 2018 et avril 2022, la Mairie accepterait en effet de louer une partie du bâtiment au LFI Tokyo (10 salles de classe et plusieurs locaux communs), le montant du loyer sera défini en fonction de la surface utilisée. Le projet est déposé et nous aurons une réponse à la fin du mois de novembre.

Cette proposition constitue une réelle opportunité pour le LFI Tokyo et toutes les équipes sont mobilisées pour la réalisation de ce projet essentiel, conclusion idéale envisagée lors de la mission de Pierre Favret, chef du service immobilier de l'AEFE.

Cela nécessitera d'établir rapidement, dès validation du Conseil municipal fin novembre, un plan de financement, d'une part, et la définition d'un calendrier précis des opérations, d'autre part (cabinet d'études, cahier des charges, commission d'appel d'offres, réalisation des travaux et aménagement, coût estimatif des travaux entre 50 et 70 millions : ces travaux d'aménagement se feraient entre avril et août 2018).

L'objectif est une ouverture à la rentrée scolaire prochaine (septembre 2018).

La COS réalisée en décembre 2016 avec le service Expertise & Conseil de l'AEFE a évalué et validé la faisabilité financière du projet.

6) Décision budgétaire modificative n° 2 exercice 2017

Le président de séance donne la parole à la secrétaire générale.

La Secrétaire Générale présente la DM2 (cf. annexe 2). Pour l'essentiel de la DM, il s'agit d'ajustement de crédits. Il note que les recettes sont supérieures aux prévisions, en raison de

l'augmentation des effectifs par rapport aux prévisions (1301 élèves au lieu de 1268 prévus au budget initial).

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 10 Pour

Le Conseil d'administration approuve l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 2 de l'exercice 2017.

7) Grandes orientations budgétaires :

Le Président donne la parole à la secrétaire générale qui présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour définir ces grandes orientations : la secrétaire générale précise que les grandes orientations budgétaires ont fait l'objet d'une validation des services centraux de l'AEFE (SEC) suite à la COS de décembre 2016.

Par ailleurs, depuis décembre 2016, plusieurs nouveaux paramètres sont à intégrer dans les orientations budgétaires, notamment la question de la fiscalité, le changement de cabinet comptable et le travail sur les grilles salariales.

Enfin, suite à la réception d'un courrier du Directeur de l'AEFE le 13 octobre 2017, relatif aux mesures de régulation 2017 et au budget 2018, plusieurs paramètres nouveaux sont à prendre en considération. En effet, dans le cadre de l'effort collectif de redressement des finances publiques, il a été demandé à l'AEFE une contribution exceptionnelle pour l'année 2017, sous la forme d'une diminution de 33 millions de sa subvention pour charge de service public par rapport à la notification initiale. Cette nouvelle contrainte budgétaire impacte l'ensemble des établissements du réseau (EGD et conventionnés). Plusieurs mesures sont donc prises en compte par le LFI Tokyo, notamment :



- participation financière complémentaire portée exceptionnellement à 9% pour l'année 2018, avant de revenir à 7.5% en 2019 et, a priori, un retour à 6% en 2020 : coût pour le LFI Tokyo en 2018 : 38 millions supplémentaire / en 2019 : 20 millions supplémentaires.

1) Les effectifs :

Compte tenu des effectifs actuels (1301) et des projections réalisées lors de la COS de décembre 2016, le projet de budget « 2018 » devrait prendre en compte le chiffre de 1 330 élèves attendus pour la rentrée de septembre 2018. Les prévisions qui seront présentées au CE du 13/11/2017 tablent sur un effectif de 1355 élèves. Nous proposons donc de construire le budget 2018 sur un effectif prévisionnel moyen intermédiaire, soit 1342 élèves.

2) Les personnels :

Afin d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions, il sera proposé au prochain Conseil d'établissement du 13 novembre 2017 de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- 1 ETP (Équivalent Temps Plein) pour le primaire : nécessité pédagogique structurelle
- 2,5 ETP (Équivalent Temps Plein) pour le secondaire
- 1 ETP (Équivalent Temps Plein) administratif (poste de DRH)

Le recrutement d'un DRH s'avère désormais nécessaire au vu du nombre de personnels à gérer (181). Ce recrutement devra s'accompagner de la mise en place d'un outil performant et fiable de gestion prévisionnelle des emplois et de gestion de ressources humaines.



3) La fiscalité

Un nouveau contrat avec un nouveau cabinet comptable a été signé en mai 2017, dans un souci de meilleur suivi de la comptabilité japonaise. Ce contrat coûte plus cher (+ 75000 yens par mois) mais il apporte les garanties nécessaires et la relation contractuelle est particulièrement satisfaisante. Il a par ailleurs mis en exergue un problème lié à l'absence de déclaration de certaines recettes soumises à la TVA, dont les bourses, ce qui impacte le budget. En effet, conformément à la réglementation locale en matière de fiscalité, les bourses sont considérées comme une subvention spécifique soumise à la TVA, ce qui représente un surcoût d'environ 2 millions par an.

Quant aux impôts sociétaires, ils peuvent être important en cas de déclaration d'activités particulières (artistiques notamment) ou à but lucratif générant des bénéfices. Une réflexion est engagée avec le nouveau cabinet comptable pour en clarifier le périmètre et en déterminer l'existence ou non au sein du LFI Tokyo.

4) Dépenses de capital

En raison du projet immobilier "école n°6", plusieurs investissements seraient à prévoir en 2018 (dans le cadre de la location) : travaux de réhabilitation et d'aménagement des locaux actuels, achat d'équipements informatiques et mobilier. L'enveloppe globale des travaux peut être estimée à 70 millions.

5) Service général

Il est envisagé de maintenir la structure des crédits pédagogiques ouverts sur l'exercice en cours. Les actions pédagogiques sont toujours très nombreuses et il est nécessaire de maintenir le même niveau de crédits (en moyenne, plus de 10 par élève).

Concernant les dépenses de viabilisation, en raison du changement de prestataire, le coût des consommations électriques a été réduit de près de 14%, ce qui constitue une économie d'environ 2 millions.

En revanche, il faut anticiper des charges complémentaires qui pèseront sur le prochain exercice, à savoir, les dépenses liées au projet immobilier (loyer, travaux, cabinet d'études, frais de gestion, viabilisation, frais de personnels), l'augmentation de la masse salariale avec le projet de modification des grilles salariales (CRH de décembre) et la création de plusieurs postes (enseignants et administratif : CE de novembre).

outre le travail de la CRH sur les grilles, l'établissement s'est engagé auprès des personnels sur la réflexion autour de la fin de carrière et de la mise en place de bonus. Il est donc important de préserver des ressources pour l'avenir.

Enfin, l'augmentation des effectifs induit des dépenses supplémentaires, telles que les charges communes, la participation financière complémentaire et les exonérations diverses.

Soit au total, un peu plus de **218 000 000 de yens de dépenses supplémentaires.**

6) Tarifs des droits de scolarité :

Il est prévu d'augmenter les droits de scolarité pour l'année 2018-2019 de 1% conformément aux conclusions de la COS (conférence d'orientation stratégique de décembre 2016) et de l'information donnée aux représentants.

Les augmentations antérieures et l'augmentation des effectifs permettent aussi de couvrir les dépenses prévues.



Les autres droits (première inscription et ré-inscription) restent inchangés.

Le projet de paiement en ligne pour les frais scolaires est en cours et devrait être opérationnel à la rentrée 2018. Cette fonctionnalité va permettre de simplifier les procédures pour les familles et de sécuriser les circuits. La centralisation de la gestion des créances dans un outil de facturation unique va permettre d'harmoniser les procédures administratives et de simplifier la gestion et le suivi administratif et financier pour les équipes administratives. Surtout, avec ce système, les frais bancaires seront désormais à la charge de l'établissement et non plus des familles. Cela va générer un surcoût de 900 000 yens qui sera supporté par le lycée.

Avec 1% d'augmentation des frais de scolarité et l'augmentation des effectifs, le lycée devrait recevoir près de **98 000 000 yens supplémentaires.**

Cela devrait aussi permettre d'engager la réflexion sur la revalorisation des grilles salariales (vie scolaire notamment).

7) Services spéciaux :

La Secrétaire générale rappelle que chacun de ces services est indépendant, en recettes et en dépenses, du service général.

***Examens* :** Les tarifs diminueront sensiblement l'année prochaine. Les épreuves anticipées 2018 passeront de 15 000 yens à 10 000 yens et le baccalauréat 2018 passera de 45 000 yens à 40 000 yens.

Le DNB reste à 5000 yens.

Périscolaire : Pour rappel, les tarifs du périscolaire sont de 45 000 yens l'activité et 30 000 yens pour un boursier. C'est un service qui a pris une importance encore plus grande à la rentrée 2017 (notamment pour la garderie : + 120 élèves), avec 1210 inscriptions et il compte désormais 71 groupes (contre 60 l'an dernier). Cette augmentation des effectifs et des activités n'est pas sans incidence sur le budget du périscolaire (coût en animateurs, viabilisation et nettoyage, achat de matériel...). Une augmentation des tarifs du centre aéré peut être envisagée pour pallier les dépenses supplémentaires (locaux, matériels, nettoyage).

Cette augmentation de la fréquentation des activités périscolaires et de la garderie a nécessité la mise en place d'une ligne de bus supplémentaire dédiée au périscolaire ce qui porte à 4 le nombre de lignes.

Demi-pension : Le nombre de demi pensionnaires a également augmenté :

Nombre DP : 1200 (1150 en 2016-2017)

Nombre bentos : 30 au primaire et 50 au secondaire

Nombre utilisateurs cafétéria : 100 (70 en 2016-2017)

L'arrivée d'une classe élémentaire supplémentaire a nécessité la réorganisation du service et la rationalisation des espaces. Cette modification s'est, par ailleurs, accompagnée de la création de 3 postes supplémentaires de surveillants de cantine pour la tranche horaire concernée.

Il faut noter que l'espace et la capacité d'accueil et de confection des repas arrivent à saturation, il sera en effet impossible d'accueillir plus de 50 convives supplémentaires à terme. On pense donc à une externalisation de la cantine pour l'école n°6.

En outre, pour permettre de diversifier les produits proposés, une réflexion est engagée pour ouvrir nos commandes aux denrées issues d'un périmètre de production plus large.



La faiblesse du yen (-20% en 3 ans) face à l'euro et au dollar a entraîné une augmentation des produits finis achetés à l'étranger. Aussi, une réflexion doit-elle être rapidement engagée pour lever la restriction géographique pour les commandes de denrées.

Les représentants des parents y sont favorables sous condition d'existence d'une base scientifique rationnelle, comme par exemple une mise à jour des précautions à suivre et des denrées interdites, en suivant les recommandations de l'Ambassade. Comme cela a été fait en 2011, liste sur laquelle le LFIT fonctionne actuellement.

Le consulat et l'ambassade se charge de mettre à jour cette liste afin d'adresser cette lettre au LFI Tokyo.

Malgré l'augmentation substantielle des effectifs, la gestion complexe du nombre d'allergies, l'investissement dans du matériel de cuisine, et la qualité des prestations proposées quotidiennement, les tarifs de cantine n'ont pas augmenté depuis 5 ans.

Aussi, une augmentation des tarifs devrait-elle être proposée pour tenir compte des charges supplémentaires générées par le coût des charges communes, équipements et personnels (recrutement d'un personnel pour la gestion des allergies, GVT, augmentation des grilles salariales depuis 2015 conformément à la CRH), et en intégrant le projet d'extension qui nécessitera des frais en investissement (achat de gros matériel de cuisine).

***Transports* : Il n'est à l'heure actuelle pas prévu d'ouvrir de nouvelles lignes de bus. Nous sommes au maximum de nos capacités d'accueil sur le parking.**

La réforme nationale de tarification des bus ne s'appliquant pas à l'établissement dans le cadre de son contrat actuel toujours en vigueur, il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs du bus pour l'année prochaine.

M. Gilles Sansebastian évoque le projet "car à pattes" qui existe en France depuis longtemps et qui permet aux élèves d'être accompagnés par des parents volontaires et bénévoles sur leur trajet jusqu'à l'école.

Après un temps d'échange avec les administrateurs, le président propose à l'assemblée de se prononcer sur ces orientations budgétaires 2018.

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient que plusieurs options de proposition de budget leur soient soumis afin d'avoir un véritable échange.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 10 Pour

Les grandes orientations budgétaires 2018 sont adoptées à l'unanimité.

8) Don

Une famille du LF Kyoto souhaite effectuer un don auprès du LF Kyoto. Ce dernier n'ayant pas de statut japonais, la famille ne peut pas verser de dons. C'est pourquoi, il est fait appel au LFI Tokyo pour recevoir le don et formellement le verser à Kyoto.

Le C.A. doit donc formellement se prononcer sur le transfert de 2 500 000 yens au LF Kyoto.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 10 Pour

Le don est adopté à l'unanimité.

9) Questions diverses

Personnels :

1. Compte tenu de l'évolution des effectifs et donc de la masse salariale (175 personnels aujourd'hui pour 87 en 2012-2013, probablement moins en 2005), il nous apparaît légitime de faire évoluer les statuts de la Fondation, en particulier la partie ayant trait au Conseil d'Administration. C'est pourquoi, les personnels demandent à ce que la composition du CA soit revue afin de permettre à deux représentants des personnels de siéger avec voix délibératives, d'autant que les parents d'élèves ont 2 voix. Ceci ne changerait rien au respect de la condition selon laquelle l'Etat doit détenir les $\frac{2}{3}$ des sièges (système actuel $\Rightarrow$ 75-25 ; système demandé $\Rightarrow$ 66,67-33,33).

Le CA étant l'instance gestionnaire, cela modifierait aussi la proportion représentants parents / représentants professeurs. Or il semble juste que les parents (financeurs) aient plus de représentants que les personnels : cf. statuts de la Fondation

2. Dans le contexte actuel :
 - de congestion de l'utilisation des espaces classe qui entraînent des emplois du temps éprouvant pour les jeunes collégiens en particulier,
 - d'extension de l'établissement pour répondre à l'augmentation des effectifs,
 - et dans un souci d'amélioration constante de la qualité des enseignements,les personnels se posent la question d'une réaffectation des logements de fonction en salles de classe. Quel serait le coût des travaux nécessaires à cette réalisation ?

Le projet d'extension de l'école n°6 permettra de répondre efficacement à toutes ces contraintes. Ce projet s'inscrit dans la volonté constante de l'équipe de direction, de l'AEFE et du CA, d'offrir aux élèves et à toute la communauté éducative les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement possible et surtout d'accueillir tous les élèves français.

3 - Le FSE est une entité gérée à la française mais ne bénéficiant pas des mêmes statuts juridiques qu'un FSE en France. Cela pose de nombreux problèmes, notamment de responsabilité et d'assurance des participants (élèves, personnels du LFI Tokyo encadrants et intervenants extérieurs). Nous souhaiterions que soit étudiée l'intégration du FSE et de sa comptabilité à la Fondation (avec une gestion similaire à celle des bukatsu des écoles japonaises).

Le FSE est une entité distincte du LFI Tokyo et il n'est pas possible, tant juridiquement que comptablement, de l'intégrer dans la gestion et la comptabilité de l'établissement (ce qui correspondrait à une gestion de fait).

Seuls les locaux peuvent être mis à la disposition du FSE, à titre gratuit, pour exercer ses activités, dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Le FSE devrait donc par ailleurs gérer les élèves qu'il prend en charge et souscrire une assurance pour couvrir ses adhérents et ses intervenants, des risques éventuels, en fonction des activités concernées.

Les Représentants des Parents s'inquiètent de la couverture des élèves en cas d'accidents. Monsieur Exelmans confirme pendant le CA que tous les élèves participants aux activités du FSE sont couverts par l'assurance du LFI.

4. Plusieurs personnels prennent les transports scolaires pour venir au lycée ou rentrer en fin de journée. Il leur est demandé 500 yens par trajet. Lors du paiement les personnels ne reçoivent aucun reçu. Peut on avoir une estimation du montant généré par cette entrée d'argent.

cf. le règlement des transports (disponible sur le site internet du lycée) :

“Pour toute personne désirant utiliser les transports scolaires du LFIT (parent, enseignant, enfant non-inscrit aux transports scolaires), le trajet sera facturé 500 yens à remettre à l'accompagnateur lors de la montée dans le bus scolaire et sur demande préalable.

Pour les personnels de l'établissement désirant utiliser l'une des lignes mise en place, une carte de transport autorisant 10 trajets sera vendue au prix de 5 000 yens l'unité.”

La mise en place de ce système de transport constitue un service rendu aux personnels et familles et il permet une souplesse dans sa gestion au quotidien.

Un reçu est systématiquement remis aux utilisateurs de ce service (4 enseignants à ce jour).

Ces utilisateurs sont des enseignants de l'établissement, le plus souvent qui accompagnent leurs propres enfants.

Après un temps d'échange, le Président de séance clôt la session à 21h.

**Pour le Président de séance
La Secrétaire Générale
Hélène AUBLE**